



SPEG - Info

1er Degré

Spécial CTA

Nos représentants du 1^{er} degré :

ANAIS Steew
0690372607
PORTECOP Sarita
0690822702
MIRRE Béatrice
0690464775
DANCHET Christelle
0690550580
RECLAR Joseph
0690992445
WILLIAMS Chantal (SXM)
0690312410
NANCY Marius (M-Gte)
0690487573
COUTTE-PEROUMAL Catherine
0690562604

Le lundi 06 avril 2020, lors du groupe de travail préparatoire au CTA relatif à la carte scolaire du premier degré, le **SPEG**, soucieux de faire appliquer les décisions prises lors de nos négociations, aux niveaux académique et ministérielle, a exigé :

- la création de classes supplémentaires dans toutes les écoles dont les structures le permettent et dont l'effectif moyen dépassait 24 élèves par classe, soit 8 établissements ;
- la transparence sur les postes « hors la classe » puisque des fermetures sont faites alors qu'aucun bilan n'ait été produit afin de juger de leur pertinence, et sans présentation de l'ensemble de ces postes.
- l'arrêt de fermetures de postes RASED sur le seul motif qu'ils soient vacants sans pour autant être capable de dire quel sort sera réservé aux élèves en difficulté de ces établissements alors qu'il serait sûrement plus judicieux de favoriser et promouvoir le recrutement et la formation de PE pour les occuper ;
- la prise en charge effective et de qualité des élèves concernés par les fermetures d'ULIS voulues par l'administration et la présentation d'informations plus complètes et plus claires sur leur orientation envisagée pour la rentrée 2020 ;
- la présentation de l'ensemble des filières bilingues français/créole dans l'Académie et pas seulement les 12 rajoutées et le profilage des postes qui seront créés.

5 Immeuble Diligenti
BP 489
97164 Pointe - à - Pitre CEDEX
Tél: 0590 91 05 32 Fax: 0590839042

spég@wanadoo.fr
<http://www.spég-guadeloupe.org>

Le jeudi 16 avril 2020, le CTA relatif à la carte scolaire au premier degré pour la rentrée 2020 s'est tenu en visioconférence. L'administration a tenu compte de certaines de nos remarques et a accepté de revoir sa copie. Malgré tout, dans le projet de carte scolaire qui nous a été présenté, nous avons relevé des incohérences et des insuffisances sur plusieurs points :

- Les ouvertures de poste qualifiées de conditionnelles pour 6 écoles ayant un effectif moyen dépassant 24 (voire 25) ;
- La fermeture de poste d'ULIS en basant sa politique plus sur des préoccupations budgétaires, oubliant même parfois les besoins des élèves et la nécessaire prise en compte d'une répartition équitable de ces structures à l'échelle de la commune afin de répondre entre autres aux problématiques de transports sur notre territoire, ce qui va à l'encontre des directives prises dans leur soi-disant « Ecole de la confiance » ;
- L'implantation des 12 nouvelles filières bilingues, que nous avons obtenues grâce à notre mouvement de grève entamé le 21 janvier 2020, a été réalisée mais malheureusement sans que l'analyse pédagogique et l'identification des besoins ne soient faites avec la même détermination dans toutes les circonscriptions. L'administration décide de ne pas les implanter prétextant que le cahier des charges ne permet pas leur ouverture dans les écoles de moins de 10 classes, par exemple à Marie-Galante et que celles de Sainte-Anne ne sont pas motivées et ne fait aucune proposition ????. Cette décision est inadmissible quand on sait qu'il était possible de faire autrement.
 - À Sainte-Anne on peut ouvrir un poste d'enseignant classe bilingue créole, s'inspirant ainsi de ce qui se fait déjà à Saint Martin depuis plusieurs années. Les enseignants fonctionneraient en binôme avec la responsabilité de deux classes. L'enseignement serait dispensé à parité horaire (50% dans chacune des langues). Un enseignant serait responsable d'une langue, il enseignerait donc dans deux classes.
 - À Marie-Galante, à l'instar de ce qui se fait à Saint-Barthélemy, on peut répartir les élèves dans 2 à 3 classes maximum afin ensuite que certains d'entre eux rejoignent un enseignement en créole une partie de la journée suivant des emplois du temps coordonnés.



J'adhère au SPEG

**Un syndicat qui assure efficacement
la défense de tous les personnels**

- Le revirement concernant l'ouverture de 12 postes à mi-temps « personnes ressources maîtrise de la langue et des langages » ; en annonçant dans la circulaire « postes à profil 2020 » l'administration a menti aux personnels. En effet, elle ne compte créer que 8 postes à mi-temps expliquant vouloir aligner le fonctionnement de cette mission sur celle des référents mathématiques, voulant aussi privilégier la structuration par pôle plutôt que par circonscription et en rappelant par ailleurs que les conseillers pédagogiques agissaient déjà pour la maîtrise de la langue. La volonté de supprimer les 9 postes à temps plein « animateurs langues » pour les remplacer par ces nouveaux postes ne date pas d'aujourd'hui. On peut donc s'interroger sur les réflexions et analyses qui ont mené tout d'abord à une proposition de création de 12 postes à mi-temps pour, après publication de la circulaire, faire « machine arrière ». S'agit-il d'insouciance, de précipitation irréfléchie, d'amateurisme ou bien des trois à la fois ? Quoiqu'il en soit, il y a un manque manifeste de respect des personnels !
- Et plus généralement, l'opacité la plus totale qui règne dans la gestion des postes « hors la classe ». En effet, à ce jour, l'administration est toujours incapable de nous présenter l'ensemble de ces postes. Elle promet être en mesure de faire cette présentation d'ici décembre 2020, au plus tard. Mais, c'est maintenant que nous devrions avoir cette information, en comité technique. Il s'agit pour nous de comprendre les choix opérés et d'être capables de proposer des améliorations de la carte scolaire sur la base d'éléments transparents et objectifs. Nous ne pouvons admettre qu'il soit fait des choix de modifications, voire de suppressions de missions, sans qu'un bilan de l'existant ne soit présenté en amont.

Pour toutes ces raisons et fidèle à ses principes, le SPEG a voté CONTRE le projet de carte scolaire 1er degré qui a été rejeté à l'unanimité.

Un nouveau CTA premier degré est donc, comme le prévoit la réglementation, convoqué le vendredi 24 avril 2020 à 14h30 en visioconférence, afin de finaliser la carte scolaire premier degré.

**SPEG KA RÈVANDIKÉ ON LÈKÒL KA MIZÉ SI KALITÉ !
KIDONK FÒ YO ARÉTÉ PALÉ NOU DÈ KANTITÉ !
KANMARAD NOU O KOMBA !**